

## Délibération n° 2017-10-39

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire du 26 octobre 2017

### Objet

Modification de la  
délibération relative à  
l'adoption des tarifs  
de la régie du service  
tourisme

### Rapporteur

LAGARDE Maguy

### Date de convocation

19 octobre 2017

### Date d'affichage du compte-rendu

3 novembre 2017

### Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 95

Votants : 102

Pour : 101

Contre : 1

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept, le 26 octobre à dix-huit heures, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle multi-activités située à Ardes-sur-Couze, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante : ALETON Danielle, ALLART Sébastien, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Annick, BARTHOMEUF Serge, BAYSSAT Marie, BERTHELOT Pascal, BESSEYRE Fabien, BESSON Jean-Louis, BLANJARD Michel, BONNAFOUX Daniel, BOURG François, BOURGNE Françoise, BOYER Elie, BRUN Pascale, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHALLET Vincent, CHANAL Jean-Paul, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, COBIGO-BOMPARD Sandra (suppléante de BASTIEN Gérard), COLLET Jean-Pierre, CORREIA Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, COSTON Marie, CREGUT François, CROZE Yves-Serge, DENAIVES Catherine, DESGEORGES André, DESVIGNES Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUBESSY Florence, DUBOST Philippe, ESBELIN Nicole, ESPEIL Michel, FANJUL José, FONTAINE Benoit (suppléant de CHANY Georgette), FRAISSE Pierre-Luc, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GONTHIER Emmanuel (suppléant de ROUSSEL Chantal), GOUEZEC Jean-François, GREGORIS Cécile, GUEUGNOT Jean-Pierre, HERBST Nadine, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JOLIVET Sylvie, KAROUTZOS Christian, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LAMOUREUX Jean-François, LANCRENON Maria, LE GAL Claude, LETELLIER Josiane, LIVET Bertrand, MAERTEN Christian, MAHOUDEAUX Gaëlle, MAISONNEUVE Alain (suppléant de FRADIN Guy), MALLET Philippe (suppléant de DABERT Jean-Claude), MARAIS René, MARTINANT Pierre, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger-Jean, MEZEIX Bruno (suppléant de DYNDAS Eric), NICOLLET Michel, OLIVIER Christian, PAILLONCY Brigitte, PELISSIER Patrick, PEREIRA-MAURIAT Christine, PERRON Jean-Yves, PETEILH Sandra, POMEL Michel, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, RODDIER Gilles, ROUX Bernard, SAUVANT Jean-Pierre, SAUX Marie-Pierre, THEVENET Emilie (suppléante de CONTOUX Michel), THEVIER Gérard, TINET Georges, TOULOUZE Michel, VARISCHETTI Martine, VEISSIERE Bernard, VIALLET Richard, ZANIN Nathalie.

Absents ayant donné pouvoir (7) : BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra, GAUTHIER Isabelle à BLANJARD Michel, HERCEGFI Serge à TINET Georges, JAMON Marc à NICOLLET Michel, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, PRADIER Laurent à LANCRENON Maria, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (9) : BASTIEN Gérard, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, DABERT Jean-Claude, DYNDAS Eric, FRADIN Guy, PIERZCHALA Freddie, ROCHE Roger, ROUSSEL Chantal.

Absents (24) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERIOT Didier, BERNARD Jean-Paul, CATTIAUT Johan (suppléant de PIERZCHALA Freddie), CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, CORRE Jean-Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LEROY Véronique, MOREL Jacques, PELOU Michel, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, VERDIER Jean (suppléant de ROCHE Roger).

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie



**CONSIDÉRANT** que notre communauté a fait le choix de créer un service administratif en charge du tourisme, ce qui a conduit à l'intégration de l'Office de Tourisme du Pays d'Issoire dans les services d'API, et que l'orientation politique qu'il convient de mener en la matière suppose quelques changements d'objectifs et de méthodes ;

**CONSIDÉRANT** que la collectivité doit s'inscrire en cohérence avec la stratégie de la Région, à qui la loi a confié le rôle de chef de file du développement touristique. De fait, il conviendra de concrétiser un véritable partenariat, qui permettra à API d'atteindre une nouvelle dimension, et de mettre en place une offre de produits touristiques identifiables, contribuant à la valorisation du territoire, en renforçant l'usage du numérique ;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'est pas envisagé que la régie du service tourisme assure la vente de produits non spécifiques distribués également par des commerçants. Dès lors, la régie du service tourisme doit nécessairement se limiter aux visites guidées, aux packs partenaires, aux services au bénéfice des acteurs touristiques, aux produits de promotion touristique et autres produits publicitaires avec logo. Il est donc notamment proscrit de procéder à la vente de produits alimentaires, de boissons et de billetteries ;

**CONSIDÉRANT** que les produits, autres que spécifiques à l'activité touristique (ex : guides, cartes, fiches rando...) ou promotionnelle (ex : T-shirts, porte-clefs avec logo, ...), seront vendus jusqu'à épuisement du stock qui ne sera pas renouvelé ;

**OUI** l'exposé du rapporteur ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité et 1 voix contre (M. CREGUT) :**

- de reconduire la liste des tarifs des produits promotionnels, visites et packs partenaires, adoptée par délibération du 28 juin 2017 ;
- d'autoriser l'utilisation des produits alimentaires et boissons disponibles en stock à des fins d'opérations de promotion sans contrepartie, ou pour des besoins propres à la collectivité ;
- d'approuver la modification des tarifs de la régie du service tourisme selon le tableau joint en annexe ;
- d'approuver le principe d'encaissement d'arrhes valant acomptes de réservations pour les visites organisées par le service, conformément aux règles édictées en annexe.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 23 /11/2017

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 23/11/2017



*Jean-Paul Bacquet*